

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

OBJET

HORAIRE DES SESSIONS DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES DE JANVIER 2024, JUIN 2024 ET AOÛT 2024

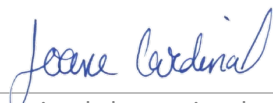
MESSAGE

Vous trouverez ci-joint les horaires des sessions des épreuves ministérielles pour :

- La 6^e année du primaire de janvier 2024 s'adressant aux élèves participant à un projet pédagogique particulier d'anglais intensif;
- Les 4^e et 6^e année du primaire de juin 2024 (mai et juin 2024);
- Le 2^e secondaire de juin 2024 (mai et juin 2024);
- Les 4^e et 5^e secondaire de janvier 2024 (décembre 2023 et janvier 2024), de juin 2024 (mai et juin 2024) ainsi que d'août 2024 (juillet et août 2024).

L'article 231 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le centre de services scolaire s'assure que l'école évalue les apprentissages de l'élève et applique les épreuves imposées par le ministre.

Ainsi, les dates et les heures fixées à l'horaire officiel doivent être respectées. Seul le ministre peut autoriser une modification à l'horaire prévu pour des motifs reconnus.



Directrice de la sanction des études

2023-10-26

Date